

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DONNEZAC

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

ID : 033-213301518-20251202-2025_11_01-DE

Berger
Levraud

Nbre de Conseillers en exercice 15
présents 10
votants 10

OBJET : PARTICIPATION DE LA
COMMUNE A L'OPERATION
“OCTOBRE ROSE” – ATTRIBUTION
D'UN DON A L'ASSOCIATION
CLUB DES AVENTURIERS DE
DONNEZAC

DELIBERATION N° 2025-11-01

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 décembre, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François JOYÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025

PRESENTS : Jean-François JOYÉ, Jean-Marie HÉRAUD, Claudine HÉRAUD, Patrice SOPÉNA, Franck CHASSIN, Dominique DIDIER, Marie-Pascale FEBVIN, Régine LAMBERT, Jean-Michel PICQ ; Jean-Pierre GENAIN.

ABSENTS-EXCUSES : Bernard ARDOIN, Thierry COURJAUD, Virginie FAURE, Benoît VIAUD, Laurent QUÉRION,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Marie HÉRAUD

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'importance de la sensibilisation au dépistage du cancer du sein dans le cadre de l'opération nationale “Octobre Rose”,

Considérant l'engagement du Club des Aventuriers qui organise, dans la commune, une marche rose et qui propose une collecte au profit du Comité Féminin Gironde, association œuvrant pour la prévention et le soutien à la lutte contre le cancer du sein,

Considérant la volonté de la commune de soutenir cette démarche solidaire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ; à l'unanimité des membres présents,

Décide :

- D'attribuer un don d'un montant de **300 €** à l'association le Club des Aventuriers afin de soutenir leurs actions menées dans le cadre d'Octobre Rose
- Précise que le Club des Aventuriers reversera directement l'intégralité de ce don au Comité Féminin Gironde, organisme destinataire final des fonds collectés.
- Dit que la dépense correspondante sera imputée au **budget communal 2025**.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 4 décembre 2025

Le Maire
J-F JOYÉ



Secrétaire de séance
Jean-Marie HÉRAUD

Affiché le : 08 DEC. 2025
Transmis au représentant de l'état : 08 DEC. 2025

Transmis au représentant de l'état :

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le

2025

Berger
Levrault

ID : 033-213301518-20251202-2025_11_01-DE

